



Retour à l'avocature : bilan des 100 premiers jours

Fiche pratique publié le 11/01/2023, vu 3951 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

Le 1er septembre 2022, je reprenais la robe. Quatre mois plus tard, quels sont les enseignements tirés de cette expérience ? Est-elle plutôt positive ou négative ? L'Université me manque-t-elle ? Voici un premier retour d'expérience...

Quatre mois déjà que j'ai repris la robe !

Si je devais définir cette expérience en un seul mot je dirais "ébouriffant".

Je cumule ma collaboration à mi-temps au sein du cabinet PUGLIESI à Neuilly-sur-Seine avec mes enseignements et mes (trop rares) publications...

Le temps passe vite, trop vite, si vite...

Tout débute le 1er septembre 2022.

Après à peine quelques jours, me voici propulsé dans un dossier médiatique où j'assiste un suspect placé en garde à vue. D'un point de vue théorique, je ne me rendais pas compte à quel point cette présence était essentielle. Il s'agit de comprendre, d'anticiper et d'assimiler. Les entretiens avec le client sont les bienvenus pour faire le point et commencer à déterminer une stratégie.

Quelques semaines plus tard sont venues les premières plaidoiries. Je suis pénaliste donc bien évidemment, l'enjeu est considérable. Dans chaque dossier, la liberté est en jeu. Cela m'a permis de revoir quelques anciens étudiants et j'ai pu mesurer tout le chemin qu'ils avaient parcouru. Félicitations consoeur Karen Noblinski, ce que tu fais est splendide...

Ensuite est arrivé le moment tant attendu...aller en prison. Qu'il s'agisse de Fresnes ou de Poissy, l'impression est toujours aussi forte, aussi rude. S'il est un lieu où les droits de la défense sont essentiels c'est bien là.

Le travail de l'avocat c'est cela, mais ce n'est pas que cela. Il faut connaître les dossiers, conseiller et chercher le meilleur mode de défense.

J'avais peur qu'enseigner pendant cette période soit délicat et s'avère ennuyeux et chronophage. Et pourtant...

Tout d'abord, enseigner me permet d'entretenir cette passion qui n'a jamais faibli au cours des années.

Ensuite, mes cours ont énormément changé. Ils ont pris de l'envergure, je traite désormais beaucoup plus facilement des conséquences pratiques.

Enfin, je suis en "repérages". je m'explique : un jour, j'aurai certainement besoin de recruter un stagiaire et/ou un collaborateur et je dois avouer avoir déjà coché quelques noms.

Voici une présentation un peu idyllique, il y a tout de même quelques bémols.

Le point le plus négatif est la gestion du temps. Il faut jongler avec l'emploi du temps entre les cours, le cabinet, les clients personnels et ma vie privée (oui, oui c'est possible). Alors, il y a parfois quelques couacs. Une audience qui s'éternise, une garde à vue impromptue....Heureusement, j'ai eu la chance de pouvoir compter avec un personnel administratif très compréhensif (merci Rozenn de la catho d'Issy et Caroline de la catho de Lille). Un de ces couacs s'est même avéré être une expérience pédagogique unique puisque certains étudiants sont venus assister à une audience où je plaçais. Quoi de mieux pour rendre ses enseignements concrets...

Un autre point négatif réside dans la difficulté d'endosser un rôle partial, celui du défenseur. Jusqu'ici quand j'enseignais, je m'efforçais d'expliquer - avec une relative neutralité - le droit positif. Désormais, celui-ci est un outil pour parvenir à défendre un individu au mieux de ses intérêts...

Je retiens de ces quelques semaines d'expérience, plusieurs enseignements :

1) les confrères sont adorables, ils sont toujours prêts à aider et à conseiller. A ce titre, merci confrère Avi Bitton pour tes conseils judicieux ;

2) les journées de travail sont longues. Si j'osais je comparerais avec mes années à l'Université publique, mais ma pudeur m'empêche de le faire (sic)...

3) il y a du travail, plutôt trop que pas assez ! Il n'y a pas trop d'avocats, simplement beaucoup ne cultivent pas assez leurs spécificités. Il faut co-mmu-ni-quer !!! A ce titre, je viens de créer mon compte TikTok que j'espère alimenter de vidéos reflétant non seulement mon quotidien, mais aussi celui des avocats que je côtoie...

A ce titre justement, n'hésitez pas à m'indiquer en réaction à cet article ce que vous souhaitez que je partage qu'il s'agisse de conseils de fond ou du quotidien d'un avocat. sur le retour...